

BON DE COMMANDE CARNET DE PRESCRIPTIONS

A retourner, par courrier, à :
Mobipolis / Administration des ventes
43/43 bis route de Vaugirard – CS 70015 92197 Meudon cedex
ou à remettre à l'accueil des espaces formation de Mobipolis

VOS COORDONNEES

Raison sociale : Personne à contacter :
Adresse : E-mail :
Code postal : N° de Siret :
Ville : Code NAF : Effectifs :
Tél : Fax : N° du Registre du Commerce :
N°T.V. A Intra-communautaire :

VOTRE STATUT

- ☐ MRA ☐ Réparateur Agréé ☐ Distributeur Agréé
☐ Autres, précisez :

VOTRE ACTIVITEE PRINCIPALE

- ☐ Réparation mécanique/rapide ☐ Vente V.N ☐ Vente V.O ☐ Vente Pièces et Accessoires ☐ Carrosserie Peinture
☐ Contrôle technique ☐ Dépanneur remorqueur ☐ Cycles Motocycles ☐ Autres :

IDENTIFICATION DE LA COMMANDE

DESIGNATION DU PRODUIT	TARIF HT UNITAIRE	TARIF TTC UNITAIRE	QUANTITE	TARIF TOTAL HT.	TARIF TOTAL TTC
Carnet de prescriptions pour opérations sur véhicules et engins à motorisation thermique, électrique et hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée	33,33 €	40,00€			

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE*

Veuillez trouver le présent document complété et accompagné de mon règlement à l'ordre du Mobipolis.

Date de validation de la commande, le :

Cachet de l'entreprise :

Signature du client :

Mobipolis Siège social : 43/43 bis route de Vaugirard - CS 70015 - 92197 Meudon Cedex- Tél. : 01.41.14.16.18
Association régie par la Loi 1901 - N° SIRET 399 777 929 00528 - Code APE 8559A - T.V.A. Intra-communautaire FR : 94 399 777 929 –
N° de déclaration d'activités OF : 11920199492

* Facture à réception de règlement

CONDITIONS GÉNÉRALES

Conditions

Toute commande sera exécutée qu'après acceptation expresse du Mobipolis.

Tarifs

Le prix est indiqué hors taxes et est majoré du taux de TVA en vigueur (20 % sur le territoire métropolitain).

Modalités de règlement

Le règlement s'effectue comptant à la commande, sans escompte.

Tous les règlements sont obligatoirement joints au bon de commande au moyen d'un chèque libellé à l'ordre de Mobipolis.

Transports et Livraison des produits

Cette livraison est faite en main propre ou par envoi postal.

Dans tous les cas, il incombe au destinataire de faire des réserves d'usage en cas d'avarie de transport. Les frais spéciaux d'emballage, de transport et d'assurance, les droits d'octroi et de douane et toutes autres dépenses accessoires restent à la charge de l'acheteur. Les expéditions à l'étranger y compris dans les TOM feront l'objet d'une demande préalable pour les frais d'expédition.

Facture

La facture de Mobipolis est établie à la livraison et accompagne celle-ci.

Toute somme, restant due à réception de la facture, devra être réglée dans un délai de 30 jours par chèque ou virement. Le défaut de paiement de la facture entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, des pénalités de retard, basées sur un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'échéance, les frais judiciaires et extrajudiciaires éventuels en sus.

Réserve de propriété

Mobipolis conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire.

Responsabilités

L'usage des ouvrages édités par Mobipolis est placé sous la seule responsabilité du client. Ces produits s'adressent à des professionnels et n'ont en aucune manière vocation à se substituer à leur jugement ni à endosser les responsabilités qui sont les leurs. Le client est donc seul responsable : du choix de ce produit, ayant reçu de Mobipolis les conseils et informations nécessaires et suffisantes sur ses conditions d'utilisation, ses capacités et limites de performances et en sa qualité de professionnel ou non de l'usage et des interprétations qu'il fait des documents et données qu'il consulte, des résultats qu'il obtient, des conseils et actes qu'il en déduit et/ou émet.

Réclamations

Tout client dispose d'un délai de réclamation de deux mois à compter de la date de livraison pour mettre par écrit, à l'encontre de l'éditeur, toute réclamation. Passé ce délai, les produits livrés seront réputés conformes à la commande en qualité et en quantité. En cas de non-réception par le client des ouvrages commandés, ce délai de deux mois court à compter de la date d'émission de la commande.

Clause attributive de juridiction

Toute contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une quelconque des dispositions des présentes sera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de NANTERRE ou du Tribunal d'Instance de BOULOGNE-BILLANCOURT selon la nature ou la quotité du litige.

Fait à Le Signature de l'employeur et cachet

(Après avoir apposé les mentions suivantes « lu et approuvé »

et « Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales précitées et les accepter comme partie au contrat »)

